



Accueil / Vos services / Enfance et scolarité / Périscolaire

PÉRISCOLAIRE

Le Conseil municipal a mis en place au sein de la commune une garderie ainsi qu'un centre d'accueil.

Trois animatrices diplômées s'emploient à rythmer la journée des enfants en proposant selon les âges et les moments de la journée, des activités manuelles, ludiques ou plus sportives.

LA GARDERIE

- De 7h00 à 8h30 et de 16h00 à 19h00 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- De 7h00 à 8h00 et de 17h00 à 19h00 (mercredi)

L'ETUDE DIRIGEE

- De 16h30 à 17h00 CP, CE1 et CE2 (lundi, mardi et jeudi)
- de 17h00 à 17h30 CM1 et CM2 (lundi, mardi et jeudi)

ACCUEIL

- De 8h00 à 17h00 (mercredi)

Dossier d'inscription et règlement intérieur à télécharger et à retourner signé avec les pièces justificatives à la mairie.

INSCRIPTION GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

- Vous pourrez également déposer votre dossier aux horaires habituels de la mairie les lundis, mardis, jeudis de 14h00 à 17h30 et les vendredis de 14h00 à 17h00.

En tout état de cause, la remise du dossier devra être effectuée avant la rentrée scolaire.

Merci de votre compréhension.

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Règlement Intérieur

Dossier d'inscription

Planning des activités du mercredi 3-5 ans

Planning des activités du mercredi 6-11 ans

MANDAT SEPA







MAIRIE DE CITRY

Place Gaston de Renty

77730 CITRY

01 60 23 60 27

Nous contacter



Copyright 2026 Mairie de Citry